

COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE AVEC LES ELUS - 21 AVRIL 2015

1- ELUS PRESENTS :

Mme Geneviève LEVY, 1^{ère} adjoint au Maire de Toulon
Mr Amaury CHARRETON, Adjoint délégué à la circulation, stationnement et accessibilité,
Mr Jean-Guy DI GIORGIO, Adjoint délégué service nettoyage,
Mme Florence FEUNTEUN, Adjointe déléguée relations C.I.L.,
Mme PAGANI BEZY, Adjointe déléguée développement durable,
Mme Valérie MONDONE, Adjointe déléguée à la jeunesse,
Mr Michel LANDOLFINI, Adjoint délégué à la sécurité, Police/prévention de la délinquance,
Mr TANGUY Albert Conseiller municipal, Relations C.I.L.,

2- RESPONSABLES PRESENTS :

Mr Joseph CHENET, Espaces verts entretien,
Mr CASSINELLI, Voirie Infrastructures,
Mr SEVIN Bertrand Démocratie de proximité, Relation C.I.L.
Mme VALENTI, Police Municipale,
Major URSULET, Police Nationale,
Mme Jacqueline MATHERON, Présidente de l'AVAL,

3- PRESIDENTS DE C.I.L. :

Mme Pascale JANVIER, Présidente des C.I.L. de l'Ouest,
Mr Bruno ANTONY, Vice-président des CIL de l'Ouest.

Françoise ALLIOT, présidente du C.I.L. de Valbertrand, ouvre la séance publique avec les élus à 17h40. Une centaine de personnes sont présentes.

Elle remercie les Elus de leur présence, ainsi que les responsables de service, et se félicite de la nombreuse assistance à cette réunion. Elle remercie également les présidents de C.I.L. présents.

Elle présente le programme de la réunion publique.

Les Elus informent l'assistance que la présentation du P.D.U. n'aura pas lieu.

Cette présentation sera faite par ailleurs au cours de réunions publiques avec les Comités de Secteurs. Après une brève présentation des thèmes évoqués dans le cahier de propositions 2016 du C.I.L. de Valbertrand, les élus présentent leur point de vue, sur les solutions retenues, les travaux engagés ou à venir, et apportent les réponses aux nombreuses questions du public.

Question n° 1 : Création d'un pluvial avenue Gantelme :

La présidente du C.I.L. réitère cette demande et rappelle les engagements pris par Mr Y. CHENEVARD en 2015 en réunion publique.

Elle précise qu'il serait intéressant que les élus viennent visiter le quartier lors de fortes pluies.

Elle fait remarquer que la proposition de Mr CHENEVARD en 2015 pour un bassin de rétention aux Pins d'Alep ne correspond pas du tout aux besoins du quartier et qu'il serait plus judicieux que celui-ci soit réalisé sur la place AUDRAIN.

Monsieur CHARRETON reconnaît que cela représente un vrai problème avec la configuration des endroits concernés sur une bonne partie de la ville avec la présence de bassins versants.

Des travaux importants ont déjà été réalisés sur le Chemin de Rigoumel et sur le quartier de Siblas.

Concernant un bassin de rétention place Camille AUDRAIN, cela nécessite une étude chiffrée. Il faut lancer une étude hydraulique, géologique et foncière.

Question n° 2 : Projet d'élargissement du Chemin de Forgentier :

Madame ALLIOT demande où en est le projet, si un chiffrage a été effectué ainsi que l'impact des travaux sur les propriétés privées en regard de l'emplacement réservé « E.R. 262 ».

Monsieur CHARRETON précise le **coût estimé, soit 2,5 M€**.

Le projet sera réalisé par tranches, compte-tenu de son coût important.

Concernant le talus bordant le ruisseau découvert « Le Forgentier », les travaux seront pris en compte dans la réalisation du projet. Un trottoir piétonnier sera réalisé.

Question n° 3 : Marquages à la peinture au sol :

Suite à la visite de quartier du lundi 04 avril, une fiche de liaison a été faite. Les travaux seront réalisés dans les semaines à venir dans l'ensemble du quartier.

Question n° 4 : Avenue Le Gai Coteau :

Madame la présidente insiste sur la dangerosité de ce secteur pour les usagers, en particulier pour les piétons, en demandant des dispositions plus contraignantes pour limiter la vitesse et le stationnement désordonné.

Mr CHARRETON reconnaît que régler ce problème est un peu compliqué et que les demandes des uns ne sont pas forcément celles des autres.

Malgré tout, la visite de terrain qui a eu lieu dernièrement a permis d'avancer positivement vers une solution.

A ce sujet, Mr LABASSE remercie les services de Mr CHARRETON pour le consensus trouvé.

Mme ROSSI insiste également sur la dangerosité de cet endroit

Mr CHARRETON rappelle qu'il faudra revoir la position du panneau de priorité de sens montant et descendant qui manque de visibilité

Le changement d'appellation de la voie est demandé par certaines personnes (Impasse au lieu d'avenue).

Question n° 5 : Avancée des projets de ronds-points européens « Cordeille » et « Spar/Florane ».

Concernant la réalisation de ces projets, **le rond-point de la Cordeille bloque** pour une question d'expropriation du terrain en bordure de route. Une enquête d'utilité publique a été lancée. Réponse pour 2017.

La réalisation du rond-point SPAR / FLORANE est actée. Ce dernier sera réalisé par les soins du Conseil Général. Un plan nous a été présenté.

Mr DI GORGIO a demandé de réfléchir à la période la plus favorable pour réaliser ces travaux : soit juillet ou septembre, en fonction de l'importance du trafic.

Question n° 6 : Lignes de bus 111 ET 112 :

- Rappel des demandes précédentes :

Pour la ligne 111, le prolongement de celle-ci vers le sommet de l'avenue Le Gai Coteau, se heurte à un problème de coût. Il n'est pas retenu.

Pour la ligne 112, manifestement Mr CHARRETON ne semble pas très au courant de la demande. C'est un problème qui relève du réseau MISTRAL.

Mr Sofiane BOUCHAOUR, président de l'association de défense des locataires de la cité « Mon Paradis » rappelle l'origine de la demande et les réponses apportées à ce jour par Mr CHENEVARD pour une modification du tracé de la ligne.

Mr SAJOUS du C.I.L. de Valbertrand, ajoute que la modification du trajet de la ligne 112 pour un minibus passant par le niveau intermédiaire de la cité **ne pose aucune difficulté** : c'est simplement une question de volonté.

Question n° 7 : KAZALIVRES :

Sur demande de la présidente, Mr BOZANE explique de quoi il s'agit :

Mise en place à l'entrée des jardins publics « RENOUF et LA FLORANE, de casiers pour recevoir des livres à échanger.

Mme PAGANY BEZY répond que la proposition est intéressante mais que pour des questions liées au plan « VIGIPIRATE » ce n'est pas réalisable actuellement (éventuellement en juillet).

Question n° 8 : Chicane aux entrées du jardin RENOUF :

Cette demande faisant suite à des plaintes pour fréquentation abusive de deux roues motorisées, il n'est pas possible de répondre favorablement, pour des raisons de sécurité du parc, la nuit. Le parc étant fermé de nuit, la mise en place de ces chicanes n'empêcherait pas la fréquentation de celui-ci pour des personnes malintentionnées.

Propreté du jardin RENOUF : A la question d'un résident de la rue de Narvik demandant l'élagage d'un arbre mort et les arbustes jouxtant sa propriété, Mr CHENET « Espaces verts », se rendra sur place pour voir ce qu'il y a à faire.

Question n° 9 : Demande de création d'une salle d'arts martiaux :

Madame la présidente rappelle cette demande faite en son temps et manifeste son mécontentement concernant la non-prise en compte de celle-ci.

En réponse, Mme LEVY indique qu'une étude géologique avait été réalisée et que la nature du terrain à l'emplacement prévu pour l'implantation d'un bâtiment en dur, ne permettait pas cette réalisation.

Mme la présidente rappelle qu'une proposition pour l'acquisition d'un terrain jouxtant le bassin de rétention « Propriété GONDRAN » avait été faite. Il s'en est suivi une évaluation foncière par France Domaine qui n'a pas permis une entente entre vendeur et acquéreur.

Mme Valérie MONDONNE, regrette effectivement que cette réalisation n'ait pu être prise en compte. Elle énumère quand même toutes les actions menées sur l'ensemble de la ville, et, principalement en matière d'équipement sportifs. En premier lieu et pour ce qui concerne Valbertrand, « Le Complexe Sportif de la ferme des Romarins » et les pelouses synthétiques des stades SAURIN de la BEAUCAIRE.

Question n° 10 :

Création d'un sentier de découverte de la végétation méditerranéenne dans le Vallon des Bonnes Herbes.

La présidente donne la parole à Mr Roger BOZANE qui présente la création d'un sentier de découverte de la végétation méditerranéenne dans le Vallon des Bonnes Herbes, en précisant que cela pourrait intéresser l'Education Nationale pour des sorties d'éducation.

Il précise par ailleurs que cette demande avait déjà été formulée en 2015 à Mr Michel BONNUS Conseiller Régional élu du Canton en charge de ce secteur.

Réfection des anciennes tranchées à cible au Vallon des Bonnes Herbes (partie CG du Var) :

Cette question n'a pas été abordée. Il faudra reformuler la demande auprès du service concerné du C.G. Du Var).

Question n° 11 : Local poubelles à l'entrée du parc de la Florane :

La demande de réalisation a été faite auprès du service des bâtiments (à vérifier avec le service des relations C.I.L.).

Question n° 12 : Propreté du quartier :

Cette éternelle question est à l'ordre du jour à chaque réunion publique.

Mr DI GIORGIO soulève un manque de civisme concernant la sortie des poubelles. Il envisage même des amendes pour les gens qui ne respectent pas les sorties et entrées de celles-ci.

Mr SAJOUS lui fait remarquer que la question ne concerne pas les poubelles mais le nettoyage des rues et, en particulier, les rues adjacentes aux axes principaux qui, eux, sont nettoyés correctement.

Prochainement le service des enlèvements des ordures sera transféré à THM.

Mr DI GIORGIO souhaiterait que l'on n'attende pas la réunion publique pour faire part de notre mécontentement, mais que nos demandes soient plus fréquentes. Il reconnaît, malgré tout, les difficultés qu'il rencontre pour maintenir un maximum de rues propres. Il signale que le produit employé pour le désherbage des trottoirs est désormais interdit d'utilisation.

Reconnaissons cependant que ces derniers jours, un gros effort a été fait !

Mr HELDE chef d'équipe, service nettoyage signale les secteurs du quartier qui ont fait l'objet d'un grand nettoyage récent :

Gai Coteau, Av. de Bourgogne, Gaie Vallée, Passage des Cerisiers.

Question n° 13 :

Demande de renforcement des patrouilles des Police Nationale et Municipale dans le quartier :

La présidente signale que, lors de nos permanences au C.I.L. nous sommes régulièrement saisis par des questions portant sur les excès de vitesse constatés sur les axes suivants : Avenue Le Châtelier, Ch.de Forgentier, Ch. de Moneiret, Ch. des Bonnes Herbes.

La présidente ajoute, concernant le Vallon des Bonnes Herbes, que l'approche des beaux jours avec la présence de certains visiteurs de ce secteur aggrave les risques d'incendie - confirmation par une personne de l'assistance fréquentant régulièrement le vallon avec son chien - Une surveillance plus fréquente est nécessaire.

La présidente signale les trafics et la délinquance à la cité de la Florane.

A ce sujet, le Major URSULET, Police Nationale signale qu'au mois de mars une intervention de la BAC pour trafic de stupéfiant n'a rien donné.

Sur la demande de la présidente demandant un renforcement des patrouilles, Police Nationale et Municipale avec arrêt et contacts avec les riverains, il est répondu que ce n'est pas possible tout le temps.

De manière générale, le Major URSULET préconise que l'on fasse le plus souvent appel au 17 : murmures de l'assistance : quand on appelle, ils n'ont pas de voiture pour se déplacer !

Le major URSULET a pris bonne note de ces demandes.

Question n° 14 : éradication de l'ancienne trémie de la carrière des Bonnes Herbes:

Madame ALLIOT, insiste sur la dangerosité de cet emplacement vu le nombre important de promeneurs avec la présence d'enfants.

Madame PAGANY BESSY précise que la trémie se trouve paraît-il sur une propriété, à cheval sur le terrain municipal, ce qui rend la décision d'éradication difficile.

Question n°15 :

Demande de suppression du panneau STOP, Angle Avenue Gantelme / Chemin de Forgentier.

Sur cette demande du C.I.L. dont la pertinence est confirmée par Mr BOZANE, qui est témoin de l'amélioration apportée au croisement rue Amiral CELLIER et rue Montserrat, Mr CHARRETON n'y est pas favorable. La priorité de l'av. Gantelme sur le Chemin de Forgentier sera plus dangereuse compte-tenu de la vitesse souvent excessive sur le Chemin de Forgentier.

Le « stop » sera maintenu et la peinture au sol sera refaite.

Construction à l'angle de la rue Gantelme:

Les élus sont interpellés pour la construction de la villa construite au croisement Gantelme / Forgentier.

Mme LEVY répond qu'effectivement cette construction a été réalisée avec un permis de construire accordé par la municipalité sur un terrain vendu par cette dernière.

Toutefois, il semble que la clôture réalisée ne soit pas conforme aux règlements d'urbanisme. Les propriétaires ont été mis en demeure de procéder à la mise en conformité sous peine d'amende, le certificat d'urbanisme pouvant leur être refusé.

Mme ETESSE signale que le week-end des véhicules sont stationnés sur le trottoir à cet endroit ; des potelets seront installés sur le trottoir pour pallier à ce problème.

Avenue de Bourgogne : Point sur l'avancée du projet de requalification de cette avenue.

Suite aux diverses interventions de riverains de ce secteur, pétitions, visite de terrain, et à la distribution d'une information réalisée par les services de la mairie, Mr CHARRETON propose que cette question soit débattue ultérieurement au cours d'une réunion en présence des riverains, des représentants du C.I.L. et des services municipaux. Cette réunion sera fixée dans les prochains jours.

Un riverain signale la dangerosité de l'axe Bourgogne et souhaite qu'une décision soit prise dans l'intérêt général avant qu'un accident grave ne survienne.

Pour la partie de l'av. de Bourgogne située entre le Chemin de Forgentier / Mon Paradis et jusqu'au droit de la montée vers le « Clos Valbertrand », pour laquelle des travaux de requalification avaient été annoncés à la réunion publique de janvier 2015 par Mr CHENEVARD pour un montant de 500 M€, Mr CHARRETON demandera à Mr CHENEVARD de regarder à nouveau cette question.

L'ordre du jour étant épuisé, madame la présidente remercie tous les participants pour la tenue de cette réunion. Elle lève la séance à 19h40.